

REGION EST

CONDITIONS TARIFAIRES ET INSCRIPTIONS 2012

PRIX PAR PERSONNE

	Hôtel A	Hôtel B	Hôtel C
Train de pèlerinage TGV en 2 ^{ème} cl. assise	650 €	595 €	570 €
Avion MULHOUSE et STRASBOURG	735 €		
Supplément chambre individuelle	120 €	100 €	90 €
Malades logés à l'Accueil St.Frai, voyage en TGV compris			450 €
Accompagnants logés avec les malades à l'Accueil Saint Frai			520 €

Une inscription n'est retenue que si elle est accompagnée d'un acompte minimum de 100 € par personne (sauf pour les malades et handicapés). Le solde est à verser le 20 avril au plus tard.

Indications pour le voyage en train TGV : Le voyage se fera de jour et sur une seule journée. Notre train spécial sera composé d'une rame TGV qui partira de MULHOUSE et desservira aussi la gare de STRASBOURG pour continuer en direct jusqu'à LOURDES.

La rame TGV comporte 2 voitures de 1^{ère} classe. Elles seront réservées pour les malades et handicapés nous accompagnant au pèlerinage. Tous les autres pèlerins voyageront en 2^{ème} classe.

Pré-acheminements en bus vers la gare TGV de STRASBOURG : Voir document en annexe

Groupes « Avion » : Tous les pèlerins voyageant en avion seront logés en hôtels catégorie A. Il faut un minimum de 10 personnes pour bénéficier d'un tarif de groupe en avion.

Hôtels toutes catégories :

Douches et WC dans la chambre (Hôtels situés à proximité des Sanctuaires)

- **Cat. A :** Hôtel Christ-Roi, Hôtel Helgon, Hôtel Angleterre
- **Cat. B :** Hôtel Roc de Massabielle, Hôtel Paris, Hôtel Notre-Dame de Lourdes
- **Cat. C :** Hôtel Concorde, Hôtel Corona

Chambres individuelles : Leur nombre est très limité. Elles seront attribuées selon l'ordre d'inscription.

CES PRIX COMPRENNENT :

- la cotisation à l'Association des Pèlerinages Franciscains
- le voyage en TGV et le transport en car à l'hôtel
- le logement et les repas à Lourdes en pension complète (sans les boissons)
- le Manuel et l'Insigne du Pèlerinage
- l'assurance « Accident - Responsabilité civile – Rapatriement »
- la contribution pour la rénovation des Accueils de malades
- le panier-repas dans le train au retour
- les frais généraux du pèlerinage et les services permanents d'accompagnateurs spirituels

Ces prix ont été établis au 1.1.2012. Ils pourront être modifiés en cas d'augmentation générale des tarifs.

FRAIS D'ANNULATION :

Toute annulation doit être signifiée le plus rapidement possible par écrit, le cachet de la poste faisant foi.

Les annulations pour un désistement donneront lieu à une retenue suivant les règles ci-après :

- Plus de 30 jours avant le départ 67 € par personne (frais de dossier non remboursables)
- Entre 30 et 15 jours 25 % du prix du pèlerinage
- Entre 14 et 2 jours 50 % du prix du pèlerinage
- Moins de 2 jours avant le départ 100 % du prix du pèlerinage
- Les billets d'avion « groupes » ne pourront en aucun cas, ni être repris, ni échangés.

Aucune assurance annulation n'est souscrite par la direction. Cette assurance est facultative et sera à la charge des participants.



AVIS IMPORTANTS

PELERINS MALADES Ils doivent demander leur inscription à :

Mme. Marthe DANIEL-SCHERBECK

20, Rue d'Oslo - 67000 STRASBOURG

Tél. 03.88.61.86.29 (après 19 h.) Courriel : marthe.scherbeck@gmail.com

Ou directement aux secrétariats région EST (voir coordonnées ci-dessous)

OFFRANDES POUR LES MALADES ET HANDICAPES

Les pèlerins qui désirent faire une offrande pour les malades peuvent le faire en réglant l'acompte ou le solde du pèlerinage, en précisant bien « **pour les malades** ». Les dons peuvent aussi être transmis directement à l'Hospitalité Franciscaine. Sur demande expresse, un reçu pourra être établi par la Direction des Pèlerinages Franciscains.

NOTA-BENE

° La Direction se réserve le droit d'attribuer un autre hôtel que celui demandé, mais dans la même catégorie.

° Les chèques (postaux ou bancaires) doivent être établis uniquement au nom de « **Pèlerinages Franciscains** » (seul intitulé valable).

ASSOCIATION « PELERINAGES FRANCISCAINS »

Les Pèlerinages Franciscains constituent une Association Loi 1901 pour se conformer à la Loi de 1992 sur le tourisme. Tout participant au Pèlerinage doit être membre de l'Association en s'acquittant d'une cotisation de 15 €. Les prix annoncés incluent cette cotisation qui en aucun cas ne peut être remboursée.

Permis et réductions SNCF : Pour les bénéficiaires de permis, prendre contact avec la direction.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pèlerinages Franciscains

Direction technique et administrative :

Mr. Gérard KEIFLIN – 50 Rue du 19 Novembre – 68870: BARTENHEIM

Tél. et Fax : 03.89.68.24.43 Courriel : adpf68@wanadoo.fr

Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 17h.

ou

Pèlerinages Franciscains

Père Bruno DUPUIS ofm - Pèlerinage Notre-Dame - 67170 HOHATZENHEIM

Tél. 03.88.51.49.63 ou 64 Fax 03.88.51.43.77

Courriel : brunopelerinage@orange.fr

Permanences : lundi à vendredi de 14.00 à 17.00

Ou à la centrale de renseignements au tél. 03.89.81.65.36 (Mr. Mathieu BAUMLIN)

Permanences : du lundi au vendredi de 11.00 à 18.00